

COMMUNE : FREJEVILLE

Informations sur les risques naturels et technologiques majeurs
pour l'application des I, II de l'article L 125-5 du code de l'environnement

1. Annexe à l'arrêté préfectoral	N°	2003	du	16 janvier 2006	Mis à jour le	20 septembre 2012
---	----	------	----	-----------------	---------------	-------------------

2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles (PPRN)

La commune est située dans le périmètre d'un PPRN

OUI

PPR INONDATION AGOUT EN AVAL DE CASTRES APPROUVE LE 24/12/2002				
				PPR RETRAIT GONFLEMENT D'ARGILES APPROUVE LE 13/01/2009

Les documents de référence sont :

DOSSIERS DU OU DES PLANS DE PREVENTION DES RISQUES

PORTE A CONNAISSANCE DES RISQUES MAJEURS NATURELS ET TECHNOLOGIQUES (ANCIEN DOSSIER COMMUNAL SYNTHETIQUE).

3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques (PPRT)

La commune est située dans le périmètre d'un PPRT

NON

	Aléas	
	Aléas	

Les documents de référence sont : arrêté portant prescription du PPRT.

4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité en application des articles R 563-4 et D 563-8-1 du code de l'environnement.

La commune est située dans une zone de sismicité très faible : zone 1

Pièces à joindre

5. Etat des arrêtés portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle consultable sur le site Internet des services de l'Etat dans le Tarn (www.tarn.gouv.fr) à la rubrique « les risques majeurs ».

6. Cartographie

Cartes des risques extraites de la cartographie informative consultable sur ce même site Internet permettant la localisation des immeubles au regard des risques pris en compte.

IMPORTANT : En cas de litige, seuls les documents graphiques originaux annexés aux arrêtés préfectoraux relatifs aux plans de prévention des risques naturels et technologiques font foi.

Date d'élaboration de la présente fiche : 20 septembre 2012